

RECRUTER UN / DES SALARIE(S) POUR UNE UNITE DE METHANISATION

Fiche conseil « Travail - Emploi »

MAIN D'ŒUVRE METHANISATION : DE QUOI PARLE-T-ON ?

L'impact sur la main d'œuvre d'un projet de méthanisation se fait ressentir dès la phase projet.

Les étapes d'étude, de recherche d'information, formation... demandent effectivement beaucoup de temps. Elles sont assurées par le ou les porteurs de projet, avec une répartition des tâches par thématiques pour les projets collectifs (gouvernance, communication, financier, technique, rations, astreintes...).

Ensuite vient la phase de construction, étape importante entre les phases projet et exploitation, où la question de la date d'embauche du futur responsable d'exploitation se pose.

=> **Conseil : embaucher le salarié dès la phase travaux**

Une fois l'unité en exploitation, les tâches peuvent se décomposer en 4 catégories :

Gestion des biomasses entrantes	Ce temps de travail intègre le curage et le transport des effluents mais également le temps de travail pour la mise en place et la gestion des CIVEs
Gestion du digestat	Ce temps intègre le transport et l'épandage du ou des différentes formes de digestat. Comme celle-ci-dessus, ces tâches peuvent facilement être déléguées (CUMA, ETA)
Exploitation du site	Cela comprend l'ensemble des tâches techniques : alimentation, maintenance, entretien, suivi biologique
Gestion administrative et gestion du groupe d'agriculteurs	Cela comprend l'enregistrement des données, l'édition des factures, les rapports administratifs mais aussi la gestion de la société (réunions, AG ...)

ORGANISATION DE L'ACTIVITE D'EXPLOITATION PAR TYPOLOGIE DE PROJET

L'organisation de l'activité et la répartition des tâches va dépendre de la typologie de projet :

- **Pour les méthaniseurs à la ferme :** si l'unité de méthanisation est intégrée à la structure agricole existante, c'est l'agriculteur qui va gérer l'ensemble des activités d'exploitation de son unité de méthanisation. Il exerce **un emploi d'agriculteur méthaniseur** et il fait appel au SAV du constructeur, son sous-traitant et/ou à des entreprises de services qui assure les maintenances (cogénérateur, épurateur, pompes...). Si l'unité de méthanisation est portée par une société dédiée, un poste salarié pourra être créé.
- **Pour les méthaniseurs en collectif :**
 - Concernant **les petits collectifs**, un responsable d'exploitation - agriculteur à temps partagé ou salarié agricole assure la gestion courante de l'unité. Il fait appel à son constructeur ou son sous-traitant voire à des sociétés de service pour des interventions plus ciblées et plus complexes en matière de maintenance des équipements. Il peut aussi travailler avec un laboratoire d'analyse biologique pour tout le volet analyse des produits au cours du process de méthanisation.
 - Concernant **les sites centralisés et les gros collectifs**, l'organisation sera de type industrielle et se rapprochera plus d'une unité de traitement des déchets. L'organisation du travail prévoit une répartition des tâches entre un directeur industriel, un responsable d'exploitation, un ou des techniciens d'exploitation avec une fonction de maintenance, un ou des salariés qui assurent les fonctions supports : logistique, administratif. Il y a donc une forte internalisation d'activité. Ce modèle n'exclut pas le recours à un SAV maintenance.

QUI FAIT QUOI ?

A faire pendant la phase projet :

- ✓ quantifier et décrire précisément les tâches à réaliser,
- ✓ définir les travaux qui seront confiés au(x) salariés et calculer les volumes de travail et la répartition dans le temps
- ✓ en déduire une répartition entre agriculteurs(s), salariés et sous-traitance

EXEMPLE DE REPARTITION DES TACHES SUR UN SITE CENTRALISE

		Président-e ou Directeur	Responsables commission	Responsable exploitation	Technicien maintenance	Chauffeur	Salarié administratif ou secrétaire
Gestion des salariés	Relation avec le directeur ou le salarié	●					
	Planification des tâches		●				
	Appliquer et faire appliquer les procédures d'hygiène et de sécurité			●			
Gestion de la société	Suivi financier, trésorerie	●					
	Suivi assurances		●				
	Déclarations légales						●
Conduite de l'unité	Piloter l'installation : organiser les tâches et définir les priorités			●			
	Réaliser les opérations préventives et curatives de maintenance				●		
	Assurer le respect des réglementations (ICPE, ATEX, sanitaire, travail)			●			
	Facturation de l'énergie vendue						●
Gestion des intrants et des digestats	Contractualiser	●					
	Gérer les relations fournisseurs et utilisateurs		●	●			
	Réceptionner et contrôler les substrats entrants				●		
	Introduire les substrats dans le méthaniseur				●		
	Transporter les biomasses et épandre le digestat					●	
	Planifier les épandages		●	●			
	Documenter les registres			●		●	
	Facturation						●



LES COMPETENCES ET FORMATIONS PAR METIER

Les principaux métiers dans l'exploitation d'une unité de méthanisation sont : l'agriculteur-trice- méthaniseur, le/la responsable d'exploitation, le/la technicien-ne de maintenance méthanisation.

L'AGRICULTEUR-TRICE METHANISEUR

Il exerce avant tout un emploi d'agriculteur.trice auquel vient s'ajouter l'ensemble des activités d'exploitation de son unité de méthanisation. Sa fonction est majoritairement liée à l'exploitation du méthaniseur. C'est-à-dire :

- Contractualiser, réceptionner et contrôler les substrats entrants ;
- Manipuler et introduire les substrats dans les méthaniseurs ;
- Suivre le fonctionnement du méthaniseur ;
- Gérer la valorisation du biogaz ;
- Stocker, transformer et valoriser le digestat.

Formations : Au minimum, réaliser plusieurs jours de formations continues (type VIVEA). Exemple : Parcours de formation tutoré « exploiter une unité de méthanisation » de 6 jours proposé par la chambre d'agriculture de Bretagne avec l'AAMF et AILE.

LE RESPONSABLE D'EXPLOITATION

Ses principales activités sont les suivantes :

- Réaliser la gestion des échantillons ;
- Piloter l'installation ;
- Réceptionner et contrôler les arrivées de biomasse ;
- Organiser les évacuations des digestats et le chargement des camions ;
- Participer aux interventions préventives et curatives de maintenance ;
- Appliquer et faire appliquer les procédures d'hygiène et de sécurité des personnes et des installations ;
- Gérer les relations fournisseurs.

Formations : CS « Responsable d'unité de méthanisation agricole » (CS RUMA)

TECHNICIEN-NE DE MAINTENANCE METHANISATION

Ses principales activités sont les suivantes :

- Effectuer la maintenance préventive d'une unité de méthanisation ;
- Diagnostiquer les pannes et rechercher les causes ;
- Réparer les éléments mécaniques et hydrauliques, électriques et pneumatiques ;
- Gérer les approvisionnements en pièces détachées ;
- Appliquer et faire appliquer les procédures d'hygiène et de sécurité pour des interventions ;
- Superviser l'intervention des sous-traitants.

Pour assurer ces activités, deux niveaux de qualification sont possibles : agent de maintenance industrielle ou technicien de maintenance

Formations : CS « Responsable d'unité de méthanisation agricole » (CS RUMA), formations d'électrotechniciens, licence « Maîtrise de l'Énergie et du Développement Durable », DU « Mettre en œuvre une unité de méthanisation »..

LE RECRUTEMENT

Recruter le ou la futur-e salarié-e doit s'anticiper car les profils recherchés sont rares et demandés. En projet collectif, mettez en place une commission « salariés » afin de suivre le recrutement à plusieurs. Pensez à l'alternance pour secondar vos techniciens de maintenance et prévoir la relève, les formations existent et cherchent des employeurs.

- **Que mettre dans la fiche de poste ?**

La fiche de poste devra reprendre les éléments suivants :

- Description du poste : Soyez vendeur, c'est la première accroche !
- Moyens d'encadrement : à qui devra-t-il (elle) rendre des comptes ?
- Missions : listez avec précision les tâches courantes et principales que vous avez préalablement défini (voir § qui fait quoi ?) et éventuellement
- Profil recherché : insistez sur les compétences nécessaires pour assurer les tâches et l'expérience nécessaire
- Réseaux : diffusez votre annonce via Pôle Emploi, l'APECITA mais aussi dans le réseau AAMF et des centres de formation qui proposent le CS « RUMA ».

- **Quelle convention appliquer ?**

Pour information, la question des conventions collective est en grand chantier suites aux loi Macrons et devrait fortement évoluer pour aller sur des accords de branches beaucoup plus larges. En attendant, il n'existe pas de convention collective spécifique « méthanisation ». Plusieurs cas de figure sont possibles :

- Se référer à la convention collective « **Activités du déchet** » : permettra de vous repérer dans la grille de salaire en fonction de la réalité du marché. Cette convention sera adaptée pour la gestion des astreintes notamment.
- Se référer une des conventions du « **secteur agricole** » pourra vous permettre les embauches de salarié qui auront une double mission maintenance méthanisation et maintenance élevage. Les conventions collectives du secteur agricole ne sont pas nationales, renseignez-vous auprès de votre DIRECCTE en Région.
- Se référer à une autre convention. Pour information, il n'existe pas de convention collective correspondante au code NAF 3511Z/ production d'électricité ni pour le code 3512Z/production de combustibles gazeux.
- Ne pas mentionner de convention spécifique, dans ce cas-là, **le droit du travail** s'applique. Vous êtes libres sur la rémunération dans la limite du salaire minimum légal et totalement libres sur la rémunération des astreintes.

Vous devez dès l'embauche pensez à remplir vos obligations en tant qu'employeur : déclarations, relation à la médecine du travail, mise en place du document unique d'évaluation des risques professionnels, affichages sur le site, complémentaire santé... Vous trouverez de nombreuses ressources pour vous aider dans le classeur charte.

POUR ALLER PLUS LOIN

- Synthèse des travaux de Metha-LAE / fiche thématique « Organisation du travail » : <https://solagro.org/travaux-et-productions/referencs/methalae-comment-la-methanisation-peut-etre-un-levier-pour-lagroecologie>
- Fiches « Evolutions des pratiques agricoles », réalisées par la Chambre d'Agriculture de Nouvelle Aquitaine : <https://www.methanaction.com/boite-a-outils/evolution-des-pratiques-agricoles/>
- Étude sur le secteur de la méthanisation métiers de la maintenance et de l'exploitation- AFPA Bretagne – Février 2019

LE GT METHANISATION COLLECTIVE

Le groupe de travail « Méthanisation collective » de l'AAMF a pour vocation de fédérer les agriculteurs méthaniseurs pour échanger sur les retours d'expériences et diffuser les savoirs au sein des adhérents.

Vos référents : Jean-Yves Gardoni (Gatinais Biogaz),

Contact : animationtechniqueaamf@gmail.com

Réalisation